

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **NERIS***

de la société DOW AGROSCIENCES S.A.S.
enregistrée sous le n°2015-1645

Vu les conclusions de l'évaluation du 17 décembre 2015,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	NERIS PARTENAIRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	Dow AgroSciences S.A.S. 371 rue Ludwig Van Beethoven 06560 VALBONNE FRANCE
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	30 g/L - aminopyralide
Numéro d'intrant	2080189
Numéro d'AMM	2100232
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

01 MARS 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages:	
Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène téréphthalate	0,25 L, 0,5 L, 1 L
Bidons en polyéthylène téréphthalate	2 L, 3 L, 5 L, 10 L, 15 L, 20 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité	0,25 L, 0,5 L, 1 L
Bidons en polyéthylène haute densité	2 L, 3 L, 5 L, 10 L, 15 L, 20 L